



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 3 JUILLET 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
26	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Nathalie JEAN

**Conseillers municipaux présents** : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : Philippe VANHALST, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Audrey SERAFINI

**Conseillers Municipaux absents** : Paul GAILLARD, Lydie MILAD

**Délibération N° 72/23**

**OBJET : RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE N°288, PLAN B4**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Informe l'assemblée que, par courrier en date du 15 mai 2023, Madame Ruza DAUMAS, titulaire d'une concession au cimetière (n° 288, plan B4), a demandé à rétrocéder à la Commune ladite concession.

Si dorénavant l'ensemble du prix d'achat des concessions est versé au budget communal, lorsque Madame DAUMAS a acquis les droits sur la concession, 1/3 du prix a été versé au CCAS (total de 1 430 €).

Partant, le prix à payer à Madame pour rétrocéder la concession est de 953,33 €. Le Maire précise que la concession est libre de toute sépulture. Il propose ainsi à ses collègues d'acter la rétrocession.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'accepter la rétrocession proposée par Madame Ruza DAUMAS (concession n°288, plan B4)

**FIXE** le prix à 953,30 €.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Nathalie JEAN

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le..... 13 JUIL. 2023

Et de la publication sur le site internet le..... 13 JUIL. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023

Application agréée E-legalite.com